



FEUILLETS MENSUELS **de la** **SOCIÉTÉ NANTAISE** **de PRÉHISTOIRE**

Siège Social : Muséum d'Histoire Naturelle
12, rue Voltaire
44000 NANTES
C.C.P. 2364-59E

44^{ème} année

FEVRIER 1999

N°371

Comme annoncé dans nos précédents feuillets, l'Assemblée aura lieu :

Dimanche 7 février 1999, à 9h30

au Muséum d'Histoire Naturelle (Amphithéâtre)

Ce bulletin tient lieu de convocation

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier de l'année écoulée
- Activités 1999
- Cotisations
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil de Direction
- Questions diverses

Il est rappelé que les mandats arrivant à expiration concernent :

Mme PROUX, MM. J.P. FACHE, E. PAVAGEAU, R. PIGEAUD, M. VINCENT.

Les membres sortant peuvent se représenter ; les nouvelles candidatures sont à adresser au Siège Social, ou par demande verbale auprès du Président ou du Secrétaire général, au plus tard avant le commencement de la séance.

□ □ □

Après l'Assemblée Générale, M. Gérard SOUQUET présentera les "Fouilles du site post-néolithique de Iwelen, dans l'Aïr (*Niger*)", en accompagnement d'un documentaire de J.P. ROZET (préhistorien) et F. PARIS (anthropologue) de l'ORSTOM, sur les gravures rupestres et les tombes découvertes lors de ces recherches.

COMMISSION DE RECHERCHE SUR LE PALEOLITHIQUE DE BASSE-LOIRE

QUELQUES DECOUVERTES RECENTES DU PALEOLITHIQUE MOYEN A S^T PERE EN RETZ (L.A.)

Des prospections effectuées au cours de l'année 1998 à St-Père-en-Retz ont permis de collecter quelques artefacts, qui viennent témoigner de la présence ou du bivouac des hommes du paléolithique moyen dans la partie occidentale du Pays de Retz, où aucun site d'importance n'a été révélé à ce jour.

1. Biface de la Giraudière

Ce biface, découvert par M. P. MERLET, est assez fortement patiné.

Ses dimensions : L=87 mm, a=29mm, n=63 mm, o=43 mm, e=23 mm, le classent dans la série des sub-triangulaires. Ses bords sont rectilignes avec retouches assez fines surtout sur une face, son talon est aigu sans être vraiment tranchant (Fig. n°1)

2. Eclat levallois de la Tensoraie

Ce petit éclat à talon facetté, portant une patine blanche sur la face dorsale et légèrement rousse sur la face ventrale, a été trouvé au nord-est du village.

X = 261,0 – Y = 2256,4. (Fig. n°3)

On rappellera qu'un petit biface avait été récolté précédemment à l'ouest de la Tensoraie (Cf. TESSIER M., B.S.N.P.)

3. Racloir des 22 Boisselées : locus n°6

Sur ce site mésolithique a été recueilli un racloir allongé à forte patine blanche, à retouches scalariformes (Fig. n°4). On peut y ajouter un talon de large lame à patine marquée.

X = 270,0 – Y = 2253,3

4. Pièces de la Tièdenais

Une pièce bifaciale (Fig. n°5), fracturée, avec forte patine sur une face, plus légère sur l'autre, provient du ruisseau en bas de pente. Un éclat levallois (Fig. n°6) fortement émoussé, à patine légère, présente un talon facetté. Sur ce même relief, un autre éclat levallois (Fig. n°7), à patine blanche modérée et à talon légèrement facetté.

X = 268,8 – Y = 2258,6

M. TESSIER

**QUELQUES DECOUVERTES RECENTES
DU PALEOLITHIQUE MOYEN A S^T PERE EN RETZ (L.A.)**

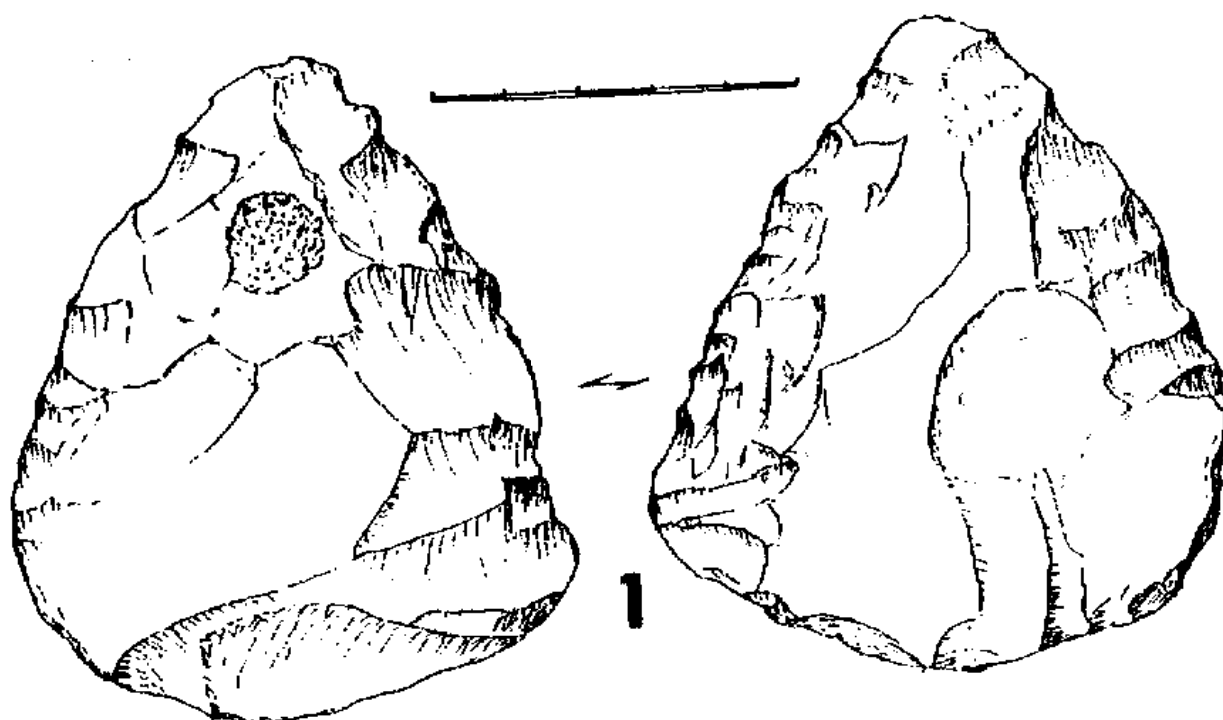


Fig. n°1 : La Giraudière – biface

dessin : M. TESSIER

**QUELQUES DECOUVERTES RECENTES
DU PALEOLITHIQUE MOYEN A S^T PERE EN RETZ (L.A.)**

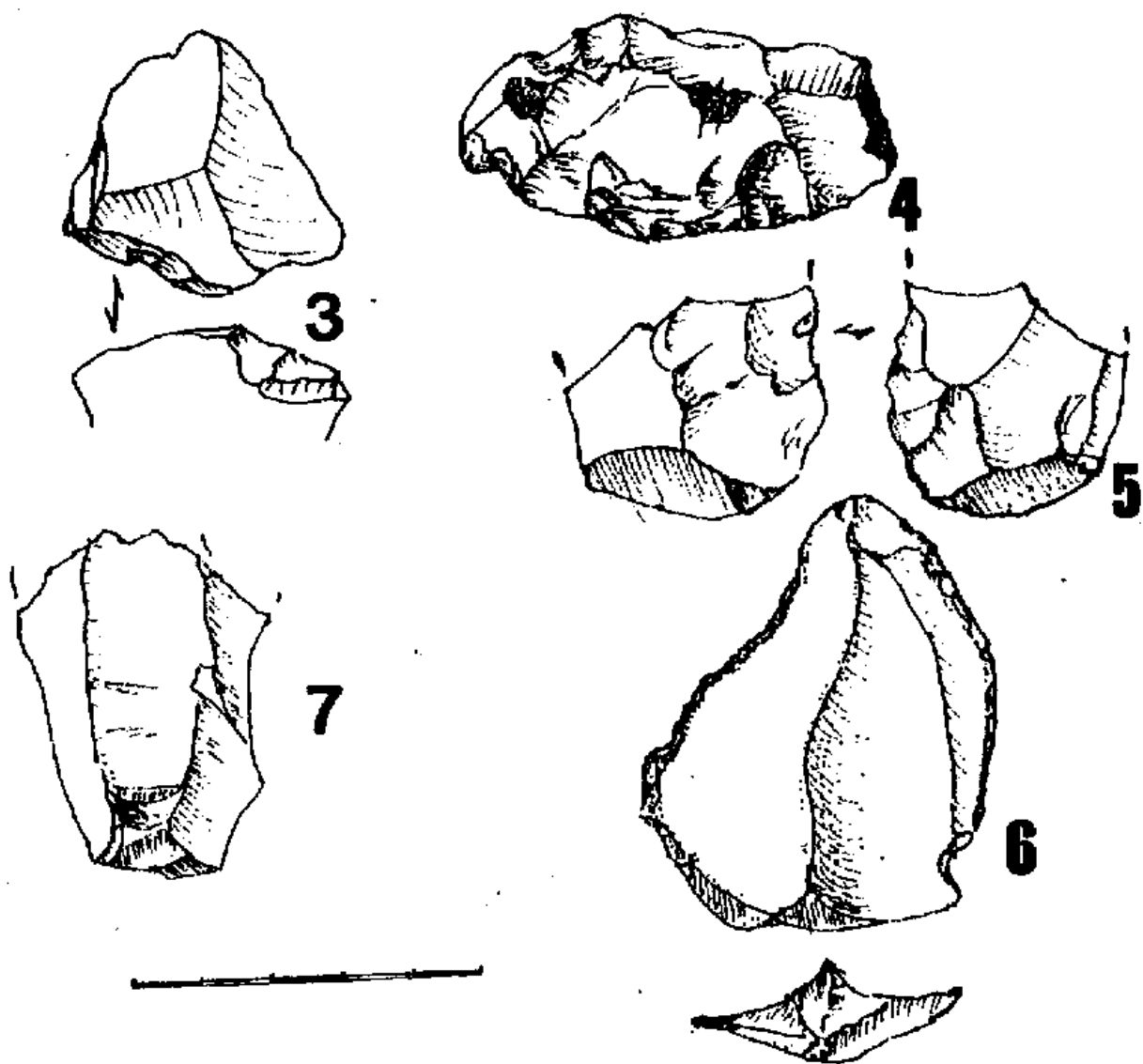


Fig. n° 3 : La Tensoraie – éclat à talon facetté

Fig. n°4 : 22 Boisselées - locus n°6 – racloir allongé

Fig n°5 : La Tiédénais – pièce bifaciale

Fig. n°6 et 7 : La Tiédénais – éclats levallois

dessin : M. TESSIER

QUELQUES RAPPELS DE LEGISLATION LOI DU 27 SEPTEMBRE 1941

De la surveillance des fouilles par l'Etat

Article Premier. - Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

La demande d'autorisation doit être adressée au ministère des Affaires culturelles ; elle indique l'endroit exact, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre.

Dans les deux mois qui suivent cette demande et après avis du Conseil supérieur de la recherche archéologique, le ministre des Affaires culturelles accorde, s'il y a lieu, l'autorisation de fouiller ; Il fixe en même temps les prescriptions suivant lesquelles les recherches devront être effectuées.

Art. 2. - Lorsque les fouilles doivent être opérées sur un terrain n'appartenant pas à l'auteur de la demande d'autorisation, celui-ci doit joindre à sa demande le consentement écrit du propriétaire du terrain, et s'il y a lieu, de tout autre ayant droit.

Des découvertes fortuites

Art. 14. - Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture ancienne, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune qui doit la remettre sans délai au préfet. Celui-ci avise le ministre des Affaires culturelles ou son représentant.

Si des objets trouvés ont été mis en garde chez un tiers, celui-ci doit faire la même déclaration.

Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur les terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même responsabilité.

Le ministre des Affaires culturelles peut faire visiter les lieux où les découvertes ont été effectuées, ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes mesures utiles pour leur conservation.

PUBLICATIONS

Le bulletin d'études 1997 (n°20) est à la disposition des sociétaires qui ne l'ont pas déjà demandé.

Le sommaire de cette publication est le suivant :

- **Une stèle basse de type morbihannais, à Clis en Guérande**
par J.Y. et C. GALLAIS
- **Bipenne naviforme de St Joachim**
par P. LE CADRE
- **Autour de la néolithisation dans le Pays de Retz : l'apport des fouilles récentes.**
Par G. MARCHAND

□ □ □

G. de SAULIEU a aimablement remis à notre bibliothèque un exemplaire de son mémoire de D.E.A. : **“Contribution à la compréhension des gravures rupestres protohistoriques du Mont Bego. – Tradition(s) et constructions symboliques.”**

□ □ □

Vient de paraître : **“La plus belle histoire de l'homme”**, d'A. LANGANEY, J. CLOTTE, J. GUILAINE et D. SIMONNET (Seuil, 182 pages, 95 F.), où l'odyssée de l'espèce est décryptée et où les premiers hommes apparaissent beaucoup moins frustrés que le suppose trop souvent l'imaginaire collectif...

Bonne lecture.

Cotisation 1999	
Membres actifs	130 F (19,82 €)
Membres juniors	60 F (9,15 €)